



Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Étaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjoints.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 9/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

EMPLOIS SAISONNIERS - OUVERTURE DES POSTES DE SAUVETEURS EN MER

La commune de Langrune doit recruter le personnel compétent afin de procéder à l'ouverture du poste de secours pour la surveillance de la plage et des missions de premiers secours pendant la saison.

Monsieur le Maire propose le recrutement de quatre emplois, à temps complets, non permanents à savoir :

- 1 chef de poste,
- 1 adjoint au chef de poste
- 2 sauveteurs qualifiés pour la saison estivale 2023.

Ces agents seront rémunérés selon la grille indiciaire en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'ouverture des postes saisonniers ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN





Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Étaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjoints.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 10/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

EMPLOIS SAISONNIERS OUVERTURE D'UN POSTE DE SURVEILLANCE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE AGENT TEMPORAIRE DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe qu'en renfort du brigadier-chef principal de la commune et afin d'assurer la surveillance de la commune pendant l'été et les manifestations, il propose, au conseil municipal, l'ouverture d'un poste d'agent de surveillance de voie publique/agent de police municipale temporaire pour une durée de 35 heures hebdomadaire pour la saison estivale pour la saison 2023. Cet agent sera rémunéré selon la grille indiciaire en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'ouverture du poste ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent de sécurité de voie publique / agent temporaire de police municipale pour la saison estivale 2023,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN





Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Etaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjoints.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 11/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES CHASSES : AUTORISATION A SIGNER LES FUTURS MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS LEADER

Monsieur le Maire présente rappelle que le projet d'aménagement du Parc des Chasses peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de CAEN METROPOLE au titre du Fond LEADER.

Afin de constituer le dossier de demande de subvention auprès de CAEN METROPOLE, il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer le futur marché public relatif à l'aménagement du parc des Chasses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché public de l'aménagement du Parc des Chasses.

Accord à l'unanimité

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 014-211403548-20230216-D112023-DE



Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Étaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjoints.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 12/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES CHASSES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour effectuer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le projet d'aménagement du Parc des Chasses.

Ce projet, à hauteur de 139 220€ H.T., peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipements des territoires ruraux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ De solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R., au taux le plus élevé,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Etaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjointes.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 13/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

CREATION DU PARKING AVENUE DE LA LIBERATION : ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée par le bureau d'études VRD SERVICES concernant la création du Parking Avenue de la Libération et à laquelle 5 entreprises ont répondu. Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} février 2023 et a retenu l'offre suivante :

L'entreprise COLLET TP de Authie pour un montant de 86 780€ HT.
Ce choix est proposé au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres et retient l'entreprise COLLET TP de Authie pour la création du parking Avenue de la Libération, pour un montant de 86 780€ HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Extrait du registre des délibérations Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire,

Nombre de conseillers <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 19• Présents : 16• Votants : 19	Étaient présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire. M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, Maires-Adjointes.
Date de convocation : 9 février 2023	Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
VOTE <ul style="list-style-type: none">• Pour : 19• Contre : 0• Abstention : 0	ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY
Délibération N° 14/2023	Secrétaire de séance : Mme Catherine RHOD

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE : ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

M. le Maire informe les membres que suite à la panne de chauffage du mois de décembre à l'école, il est nécessaire de remplacer le système de chauffage. L'option retenue est l'installation de 2 chaudières gaz qui se relayeront en cas de panne. M. Christian MICHEL Ajoute qu'il faudra repenser l'isolation de l'école afin de faire des économies d'énergie.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée par le bureau d'études BET BOULARD 14, concernant le remplacement de la chaudière de l'école et à laquelle 2 entreprises ont répondu. Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2023 et a retenu l'offre suivante :

L'entreprise ELAIRGIE (14540 LE CASTELET) pour un montant de 76707.60€ HT.
Ce choix est proposé au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

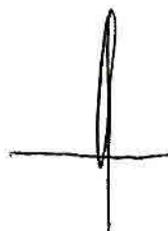
- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres et retient l'entreprise ELAIRGIE du Castelet pour la mise en place de 2 chaudières (sécurité sur la production de chaleur), pour un montant de 76707.60€ HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et signé les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original.

Langrune sur mer, le 17 février 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 014-211403548-20230216-D142023-DE